

Peuple, cité et Église martyrs *Le sac de Liège de 1468*

Jonathan DUMONT

Dans le cadre de cet ouvrage consacré au martyr politique, il nous a semblé intéressant d'aborder l'une des facettes du sujet qui, peut-être, vient le moins rapidement à l'esprit, celle d'un martyr non pas individuel mais collectif, autrement dit le martyr d'une communauté politique. Une question fondamentale se pose d'emblée : comment mettre en œuvre le champ lexical du martyr en rapport avec l'entité non-incarnée comme la communauté politique et qui donc ne peut souffrir, saigner et décéder comme un être humain ? La réponse semble pouvoir être trouvée du côté des textes historiographiques – dont l'une des fonctions essentielles est justement de constituer la communauté politique et de lui donner un sens, sens qui correspond souvent aux intérêts d'un ou plusieurs groupes d'individus¹ – qui contiennent peut-être plus qu'ailleurs des références au martyr, politique ou non. L'historiographie dans son sens large (Annales, chroniques, récits courts en vers ou en prose) use de différents ressorts narratifs dont celui de la personnification, qui dès lors permet d'animer l'inanimé et donc rend opérant le champ lexical du martyr en rapport avec la communauté politique. C'est donc d'historiographie dont il sera question dans les pages qui suivent.

Mais même circonscrit de la sorte, le sujet est encore fort vaste pour être épuisé dans cette contribution nécessairement réduite. Il nous faudra donc restreindre notre analyse à un cas exemplaire de martyr d'une communauté politique pour la période du Moyen Âge finissant – un cas qui par ailleurs fait partie des domaines que nous connaissons le moins mal –, nous voulons parler du sac de la ville de Liège en octobre-novembre 1468 par les troupes du duc de Bourgogne Charles le Téméraire.

1. L'historiographie peut alors être décrite comme une « sociodicée » (Weber) ou une « doxa » (Bourdieu), soit un discours permettant au particulier d'un groupe de se transformer en intérêt général. P. BOURDIEU, *Sur l'État. Cours au Collège de France, 1989-1992*, éd. P. Champagne et al., Paris, Seuil, 2012, p. 293-297.

Le sac de Liège de 1468²

Le sac de Liège de 1468 constitue le dernier épisode d'un conflit de longue date entre Liège et les ducs de Bourgogne, conflit qui couvre les trois premiers quarts du xv^e siècle.

Afin de prendre le contrôle des grands évêchés qui s'enchaînent dans ses territoires (Cambrai, Liège, Tournai, Utrecht), Philippe le Bon cherche à y placer des hommes de confiance. À Liège, il fait élire son neveu, Louis de Bourbon (r. 1456-1482). Ce prince au tempérament autoritaire combattra tout au long de son règne le régime communal liégeois, ce qui l'entraînera à plusieurs reprises jusqu'à la rupture avec ses sujets. À chaque fois, Louis en appelle à son puissant oncle de Bourgogne afin de l'aider à mettre les Liégeois au pas. Le duc intervient à Montenaken (20 octobre 1465), bataille à l'issue de laquelle la principauté de Liège est placée sous protectorat bourguignon (traité de Saint-Trond) ; à Dinant (août 1467), l'une des Bonnes-Villes de la principauté jouxtant le comté bourguignon de Namur qui est prise et incendiée. Après sa mort (15 juin 1467), son fils, Charles le Téméraire, est à son tour appelé à l'aide par Bourbon. Il vainc les Liégeois à Brustem (28 octobre 1467) et leur impose une paix (27 novembre) qui abroge les libertés urbaines, force les Liégeois à abattre les murs de leur ville, leur interdit de construire des forteresses, de forger des armes et de contracter des alliances sans le consentement du duc de Bourgogne. Charles nomme sur place un gouverneur, l'un de ses proches conseillers, Guy de Brimeu (1434-1477), seigneur d'Humbercourt.

2. La partie qui suit a été bâtie sur la bibliographie foisonnante consacrée au sac de Liège et plus généralement au xv^e siècle dans la principauté : J.-M. CAUCHIES, *Louis XI et Charles le Hardi. De Péronne à Nancy (1468-1477) : le conflit*, Bruxelles, De Boeck, 1996, p. 26-30 ; C. GAIER, *Grandes batailles de l'Histoire liégeoise au Moyen Âge*, Liège, Eugène Wahle, 1980, p. 163-178 ; P. HARSIN, « Liège entre France et Bourgogne au xv^e siècle », in *Liège et Bourgogne. Actes du Colloque tenu à Liège les 28, 29 et 30 octobre 1968*, Paris, Les Belles-Lettres, 1972, p. 193-256 ; P. HENRARD, « Les campagnes de Charles-le-Téméraire contre les Liégeois (1465-1468) », *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, 23, 1867, p. 650-678 ; J.-L. KUPPER, « Le village était devenu une cité », in J. STIENNON (dir.), *Histoire de Liège*, Privat, Toulouse, 1991, p. 64-73 ; G. KURTH, *La cité de Liège au Moyen Âge*, vol. 3, Bruxelles-Liège, Dewit-Cormau-Demarteau, 1910 ; J. LEJEUNE, « La principauté de Liège de 1390 à 1482 », *Problématique de l'histoire liégeoise. Actes du Colloque de Liège, 13 au 14 mars 1981*, Liège, Le Grand Liège, 1981, p. 135-171 ; *id.*, *Liège-Bourgogne. Exposition. Introduction historique*, Liège, Musée de l'art wallon, 1968, p. 15-89 ; A. MARCHANDISSE, I. VRANCKEN-PIRSON et J.-L. KUPPER, « La destruction de la ville de Liège (1468) et sa reconstruction », *Destruction et reconstruction des villes du Moyen Âge à nos jours. 18^e colloque du Crédit communal (1996)*, Bruxelles, Crédit communal, 1999, p. 69-96 ; W. PARAVICINI, *Guy de Brimeu. Der burgundische Staat und seine adlige Führungsschicht unter Karl dem Kühnen*, Bonn, L. Röhrscheid, 1975, p. 197-206 ; É. PONCELET, « Le combat du faubourg Saint-Léonard, à Liège, 27 octobre 1468 », *Annuaire d'histoire liégeoise*, 2, 1938-1942, p. 268-295 ; R. VAUGHAN, *Philip the Good. The Apogee of Burgundy*, Woodbridge, Boydell, 2002 (1970), p. 373-400 ; *id.*, *Charles the Bold. The Last Valois Duke of Burgundy*, Woodbridge, Boydell, 2002 (1973), p. 1-40 ; I. VRANCKEN-PIRSON, *Contribution à l'étude critique de la destruction et de la reconstruction de Liège en 1468*, mémoire de Licence, Université de Liège, 1947 ; *id.* et M. LORNEAU, « Le sac de 1468 dans le quartier de Saint-Martin », in M. LAFFINEUR-CRÉPIN (dir.), *Saint-Martin. Mémoire de Liège*, Liège, Générale de Banque, 1990, p. 81-86.

Les conflits endémiques entre la cité et son évêque conduisent le pape à dépêcher sur place un légat, l'évêque de Tricarico, Onofrio de Santa-Croce, pour tenter d'établir une paix durable. Onofrio parvient à Liège le 27 avril 1468. Il rencontre le duc à Bruxelles (8 juin, 20 août) afin de le convaincre d'alléger la sentence qui pèse sur les Liégeois. Rien n'y fait. Le départ de Liège de Guy de Brimeu (25 août) constitue une occasion inespérée pour les partisans liégeois qui, avec l'assentiment du roi de France, investissent la cité sous la conduite des nobles Vincent de Buren et de Gosuin de Streel et cherchent à négocier avec Onofrio. Louis de Bourbon se réfugie à Tongres (25 septembre) où le rejoint un Guy de Brimeu bien décidé à reprendre Liège par la force. Onofrio tente de l'apaiser (28 septembre), mais de leur côté, les Liégeois menés par Gossuin de Streel et Jean de Wilde marchent sur Tongres, capturent Bourbon et Brimeu et les ramènent à Liège où une nouvelle paix est signée (11 octobre).

Au même moment, Charles le Téméraire reçoit à Péronne (9 au 14 octobre) le roi de France Louis XI. Lorsqu'il apprend le soulèvement de Liège, le duc accuse le roi de France d'avoir tout orchestré – l'alliance entre Louis XI et les Liégeois permettait, en effet, au roi d'inquiéter son adversaire de Bourgogne, les Liégeois pouvant attaquer rapidement les terres bourguignonnes. Charles force le roi à l'accompagner à Liège pour châtier la cité une bonne fois pour toutes.

L'armée bourguignonne reprend rapidement Tongres et ravage la Hesbaye, avant d'écraser les Liégeois sur les hauteurs de Liège, à Lantin (22 octobre). Onofrio tente une nouvelle fois de jouer les médiateurs. Sans succès. Les chefs liégeois, Buren, Streel et de Wilde savent qu'ils ne pourront tenir face à la puissance bourguignonne, mais ils décident tout de même de tenir coûte que coûte. Des escarmouches ont lieu près du faubourg Saint-Léonard (26 octobre). De Wilde y trouve la mort, mais les Bourguignons sont repoussés. Le lendemain, l'artillerie bourguignonne, arrivée sur place, entame le pilonnage des murailles du côté de Hocheporte et de Sainte-Walburge. Gossuin de Streel imagine alors un plan audacieux : tenter une sortie pour prendre par surprise le camp bourguignon. L'entreprise a lieu dans la nuit du 29 au 30 octobre. Un groupe de combattants composé en majeure partie d'hommes du pays de Franchimont – d'où le nom donné à cet événement « d'épisode des 600 Franchimontois » – gravit la colline et pénètre dans le camp bourguignon. Ils sont démasqués non loin de la tente où se reposent Louis XI et le Téméraire et doivent battre en retraite.

Ulcéré, le duc de Bourgogne décide d'en finir. Le dimanche 30 octobre, au matin, il investit la cité. Streel, Buren et leurs partisans continuent la lutte dans les rues, du côté de la collégiale Saint-Paul, mais sont rapidement repoussés en Outre-Meuse. Dans leur retraite, Streel est fait prisonnier ; il sera exécuté sur les ordres du duc. Commencent alors plusieurs jours de pillages et de massacres, et même si le duc l'interdit, les lieux de culte, à

l'exception de la cathédrale Notre-Dame et Saint-Lambert, sont dévalisés. Le 3 novembre, Charles ordonne à de véritables commandos de boutefeux, dirigés par le drossart de Limbourg, Frédéric de Wittem, de détruire la cité, quartier par quartier, maison par maison. Les églises sont épargnées contre paiement. L'incendie dure sept semaines.

Le traité imposé après Brustem est renforcé : Liège doit céder le quartier de l'Île au duc de Bourgogne qui le rebaptise l'Île-le-Duc. Brimeu y installe ses quartiers, tandis que Louis de Bourbon est replacé sur son siège épiscopal duquel il peut désormais régner sur une cité débarrassée pour ainsi dire de tout régime communal.

La destruction de la cité de Liège par Charles le Téméraire correspond à une modification de la stratégie ducale à l'égard des cités épiscopales des Pays-Bas : la politique d'influence de Philippe le Bon cède le pas à une intervention plus directe³. Dans le même temps, l'événement peut aussi s'inscrire dans une sorte de continuité politique, celle de l'occupation de l'espace urbain par le pouvoir ducale, laquelle se manifeste dans d'autres villes, notamment par la construction de citadelles⁴. L'idée même que le duc doit domestiquer ses villes se répand dans la littérature politique bourguignonne⁵. Destruction et (re)construction de la ville apparaissent comme des actes marquant la prise de contrôle de l'espace urbain ainsi qu'une manifestation d'autorité. L'enjeu est surtout d'ordre fiscal. Il s'agit d'inciter le monde urbain, par la menace que constitue la présence ducale, à contribuer aux aides que le duc de Bourgogne lève de plus en plus régulièrement pour entretenir ses armées. Le sac de Liège n'est en quelque sorte que la manifestation la plus extrême de cette logique.

Le sac sert aussi d'avertissement aux autres villes qui voudraient se rebeller. La soumission de Liège tourne, en effet, à l'humiliation politique sous tous les plans : sur le plan spatial, le duc fait détruire la ville par le feu et occupe ses décombres ; sur le plan institutionnel et juridique, il abroge les lois et libertés liégeoises, de même que les institutions communales ; sur le plan symbolique, il fait emporter le Perron, monument symbolisant les

3. Ce balancement entre deux manières d'agir, entre Philippe le Bon et Charles le Téméraire, est présenté par M. BOONE, « Charles le Téméraire face au monde urbain : ennemis jurés et fatals? », in K. OSCEMA et R. C. SCHWINGES (dir.), *Karl der Kühne von Burgund. Fürst zwischen europäischem Adel und der Eidgenossenschaft*, Zurich, Verlag Neue Zürcher Zeitung, 2010, p. 185-201.

4. Il faut à ce titre citer les cas des citadelles d'Anvers, Gand et Utrecht construites sous Philippe le Bon, constructions auxquelles fait écho la destruction/reconstruction de Liège sous Charles le Téméraire. M. BOONE, « Destroying and reconstructing the City. The inculcation and arrogation of princely power in the Burgundian-Habsburg Netherlands (14th-16th centuries) », in M. GOSMAN, A. VANDERJAGT et J. VEENSTRA (dir.), *The Propagation of Power in the Medieval West*, Hilversum, Uitgeverij Verloren, 1997, p. 16-17 ; *id.*, « From cuckoo's egg to *Sedem Tyranni*. The princely citadels in the cities of the Low Countries, or the city's spatial integrity hijacked (15th-early 16th centuries) », in M. BOONE et M. C. HOWELL (dir.), *The Power of Space in Late Medieval and Early Modern Europe. The Cities of Italy, Northern France and the Low Countries*, Turnhout, Brepols, 2013, p. 77-95.

5. W. PARAVICINI, « Die zwölf "Magnificence" Karls des Kühnen », in G. ALTHOFF (dir.), *Formen und Funktionen öffentlicher Kommunikation im Mittelalter*, Stuttgart, Thorbecke, 2001, p. 323-327.

libertés urbaines, à Bruges, et, en 1471, offre à la cathédrale Notre-Dame et Saint-Lambert un reliquaire le montrant à genoux, une relique de saint Lambert, le protecteur de Liège, dans les mains, manière de signifier qu'il est à la fois le protecteur de la cité et son maître, celui qui y fait régner l'ordre au nom même du saint (voir annexe, fig. 1)⁶.

En contrepoint de cette démonstration de force qu'exaltent d'ailleurs les chroniqueurs proches du duc, une autre historiographie, essentiellement ecclésiastique – un détail qui a son importance –, tend à donner une lecture à plusieurs niveaux des événements liégeois d'octobre-novembre 1468, et parmi ces niveaux on décèle la thématique du martyr politique. Cependant, disons-le d'emblée, les termes « martyr » et « martyra- ae » n'y sont jamais mis en rapport direct avec Liège. C'est plutôt dans le champ sémantique de la déploration et de la désolation que transparait le thème du martyr de la communauté politique.

L'expression même de « communauté politique liégeoise » englobe, dans ce contexte, trois entités et institutions très différentes : 1. les « Liégeois », c'est-à-dire, le plus souvent dans nos sources, la population des ouvriers, des artisans et des marchands qui forment les métiers de la ville ; 2. la « cité », Liège, soit les institutions communales⁷ ; 3. l'« Église » de Liège, autrement dit les nombreux édifices et institutions ecclésiastiques liégeois, et en particulier le chapitre cathédral de Saint-Lambert dont l'importance est considérable dans le gouvernement de la principauté. Ces trois acteurs, parfois personnifiés et doués de parole, forment – l'évêque et la noblesse mis à part – cette « communauté politique liégeoise » à laquelle nous allons nous intéresser car elle permet de faire émerger le discours du martyr politique.

Les Liégeois

Le premier des trois personnages, les Liégeois, fait l'objet d'un jugement sans appel : ils sont responsables de ce qui leur est arrivé. Les chroniqueurs les plus proches de Charles le Téméraire soutiennent bien sûr ce point de vue. C'est notamment le cas de Jean de Haynin (1423-1495), seigneur de Louvignies et membre de l'Hôtel ducal, qui était présent à Liège en 1468⁸.

6. H. VAN DER VELDEN, *The Donor's Image. Gerard Loyet and the Votive Portraits of Charles the Bold*, Turnhout, Brepols, 2000.

7. Que l'on ne s'étonne pas de la quasi-absence d'une autre expression propre au vocabulaire politique liégeois, celle de « Pays de Liège ». On ne la rencontre qu'à de rares occasions dans les récits du sac (*La correction des Liégeois*, éd. P. F. X. de Ram, *Documents relatifs aux troubles du pays de Liège, sous les princes-évêques Louis de Bourbon et Jean de Home, 1455-1505*, Bruxelles, Hayez, 1844, p. 304 ; *S'ensieult la complainte de la cité de Liège*, éd. P. F. X. de Ram, *ibid.*, p. 327, v. 66 ; JEAN PEECKS, dit DE LOOZ, *Chronicon rerum gestarum ab anno MCCCCIV ad annum MDXIV*, éd. P. F. X. de Ram, *Documents, op. cit.*, p. 61) et son lien avec la sémantique du martyr est plus que ténu.

8. Sur Jean de Haynin et ses *Mémoires* voir S. BALAU, *Les sources de l'histoire de Liège au Moyen Âge. Étude critique*, Bruxelles, Hayez, 1903, p. 641-646 ; G. DOUTREPONT, *La littérature française à la cour des ducs de Bourgogne Philippe le Hardi, Jean sans Peur, Philippe le Bon, Charles le Téméraire*, Paris, Champion, 1909, p. 382-383 ; A. POTTHAST, *Repertorium Fontium Historiae Medii Aevi*, vol. 6,

Dans son texte, les Liégeois défaits abandonnent leur cité « en laissant derriere eus et en abandonant femmes et enfans et la plus part de tou leur biens⁹ ». Ils sont très clairement présentés comme des lâches. Haynin les décrit, par ailleurs, comme orgueilleux et versatiles, tares qui les ont conduits à s'opposer à tort à leur évêque. Dieu les a châtiés par l'entremise du duc de Bourgogne, tout comme il châtia d'autres puissances par le passé. Liège connaît, pour le chroniqueur, ce qu'il convient d'appeler un revers de Fortune¹⁰. L'avis tranché de Haynin se retrouve également chez des chroniqueurs ecclésiastiques pro-bourguignons comme Hendrik van der Heyden/Henri de Merica¹¹ (ca 1404-1473 ou 1479), prieur de l'église de Bethléem à Herent près de Leuven – les Liégeois sont, chez lui, les hommes de Bélial (« *virii Belial* »), Pieter Impens (1452-1523)¹², chanoine de la même communauté, Thierry Pauwels¹³ (1416/1417-1493), chanoine de Saint-Martin et Vincent de Gorinchem/Gorkum (Hollande du Sud), comme dans un ensemble de pièces de circonstance anonymes écrites peu après le sac comme *La correxion des Liégeois*, *La complainte de la cité de Liège* et une *Epistola dedicatoria*¹⁴, voire chez des chroniqueurs très peu favorables

- Rome, Istituto storico italiano per il medio evo, 1990, p. 529-530; P. S. NOBLE, « Jean de Haynin », in G. DUNPHY (dir.), *The Encyclopedia of the Medieval Chronicle*, Leyde/Boston, Brill, 2010, p. 908; G. TYL-LABORY, « Jean de Haynin », in R. BOSSUAT, L. PICHARD *et al.* (dir.), *DLFMA*, Paris, Le Livre de Poche, 1992, p. 788-789; C. THIRY, « Ville en fête, ville en feu : présences de la ville dans les Mémoires de Jean de Haynin », *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, 78, 2000, p. 423-443; [http://www.narrative-sources.be] (J060).
9. JEAN DE HAYNIN, *Mémoires*, éd. D. BROUWERS, vol. 1, Liège, Société des Bibliophiles liégeois, 1905, p. 80.
10. *Ibid.*, p. 88-89.
11. HENRI DE MERICA, *De cladibus Leodiensium*, éd. S. BALAU, É. FAIRON, *Chroniques liégeoises*, vol. 1, Kiessling, Bruxelles, Imbrechts, 1913, p. 283-284 (pour *virii Belial*, p. 277, 279). Sur Mérica, voir S. BALAU, *Les sources*, *op. cit.*, p. 636-639, 653-658; A. POTTHAST, *Repertorium*, *op. cit.*, vol. 5, 1984, p. 436; A. MARCHANDISSE, S. VANDERPUTTEN, « Histoire et chroniques du XIV^e au XVI^e siècle », in A. MARCHANDISSE, P. BRUYÈRE (dir.), *Florilège du livre en principauté de Liège du IX^e au XVIII^e siècle*, Liège, Société des Bibliophiles liégeois, 2009, p. 117; E. PERSOONS, « Prieuré de Bethléem, à Herent », *Monasticon belge*, vol. 4, Liège, Centre de recherches et d'Histoire religieuse, 1970, p. 1008, 1015-1016; [http://www.narrative-sources.be] (H020).
12. PIETER IMPENS, *Chronique*, éd. J.B.M.C. KERVYN DE LETTENHOVE, *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne (Textes latins)*, vol. 3, Bruxelles, Hayez, 1876, p. 439. Sur Pierre Impens, voir L.E. HALKIN, « Une œuvre belge à récupérer à Vienne : la chronique de Bethléem », *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, 24, 1945, p. 202-210; N. MAZEURE, « Petrus Impens », in G. DUNPHY (dir.), *The Encyclopedia*, *op. cit.*, p. 1210-1211; H. NELIS, « Note sur le *Chronicon Bethlemiticum* de Pierre Impens », *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, 93, 1929, p. 197-243; [http://www.narrative-sources.be] (P013).
13. THIERRY PAUWELS, *De rebus actis sub ducibus Burgundiae compendium*, éd. J. B. M. C. KERVYN DE LETTENHOVE, *Chroniques*, *op. cit.*, vol. 3, p. 292. Sur Thierry Pauwels, voir S. BALAU, *Les sources*, *op. cit.*, p. 639-641; H. BRUCH, *Supplement bij de Geschiedenis van de Noord-Nederlandsche geschiedschrijving in de Middeleeuwen*, Haarlem, Tjeenk Willink, 1956, p. 68-70; M. CARASSO-KOK, *Repertorium van verhalende historische bronnen uit de middeleeuwen. Heiligenlevens, annalen, kronieken en andere in Nederland geschreven verhalende bronnen*, La Haye, Martinus Nijhoff, 1981, n° 218; R. NIP, « Pauli, Theodericus Franconi », in G. DUNPHY (dir.), *The Encyclopedia*, *op. cit.*, p. 1192; [http://www.narrative-sources.be] (T016).
14. *La correxion des Liégeois*, *op. cit.*, p. 301-303, v. 361-400; *S'ensieult la complainte de la cité de Liège*, *op. cit.*, p. 326, v. 22-35; *Epistola dedicatoria quae poemati de vastatione Leodiensi in codice Cameracensi praefigitur*, éd. P.FX. de Ram, *Documents*, *op. cit.*, p. 357.

au Téméraire comme Philippe de Commynes¹⁵ (1447-1511) ou encore Jean Peecks, dit de Looz¹⁶ (1459-1516), moine puis abbé de Saint-Laurent à Liège. Ces auteurs véhiculent un ensemble de stéréotypes attribués aux populations urbaines et rurales (manque de volonté, versatilité, bêtise) caractéristiques des milieux nobiliaires et ecclésiastiques du Moyen Âge tardif dans les pays bourguignons et en France¹⁷.

Plusieurs de ces chroniqueurs demeurent toutefois sensibles aux malheurs qui frappent les Liégeois, ce qui se traduit par des descriptions piteuses du sac. Ainsi, alors qu'il relate la fuite des combattants liégeois hors de la cité, Jean de Looz les présente forcés de trouver refuge dans les bois aux alentours de Liège ou non loin de l'abbaye du Val Saint-Lambert. D'autres n'ont pas cette chance ; ils sont capturés et jetés dans la Meuse¹⁸. Henri de Merica insiste, lui, sur le fait que certains Liégeois, réfugiés en Ardenne, meurent de faim et de froid, tandis qu'à Liège les Bourguignons se réjouissent et prennent plaisir aux massacres et aux pillages¹⁹. Chez Thierry Pauwels, les exactions perpétrées à l'encontre des Liégeois sont longuement décrites en termes effroyables et piteux. Les hommes du duc

15. PHILIPPE DE COMMYNES, *Mémoires*, vol. 1, éd. J. Blanchard, Genève, Droz, 2007, p. 156. Sur Commynes, et parmi une importante bibliographie, voir en tout premier lieu les ouvrages de J. BLANCHARD, *Commynes l'Européen. L'invention du politique*, Genève, Droz, 1996 ; *id.*, *Philippe de Commynes*, Paris, Fayard, 2006 ; J. DUFOURNET, « Philippe de Commynes », *DLFMA*, p. 1139-1142 ; *id.*, *La destruction des mythes dans les Mémoires de Ph. du Commynes*, Genève, Droz, 1966 ; *id.*, *Philippe de Commynes. Un historien à l'aube des temps modernes*, Bruxelles, De Boeck, 1994 ; ainsi que C. EMERSON, « Commynes, Philippe de », in G. DUNPHY (dir.), *The Encyclopedia*, *op. cit.*, p. 482-483 ; A. POTTHAST, *Repertorium*, *op. cit.*, p. 520-522 ; [http://www.narrative-sources.be] (P029).
16. JEAN PEECKS, *Chronicon*, *op. cit.*, p. 58-59. Sur Jean Peecks, voir S. BALAU, *Les sources*, *op. cit.*, p. 633-636 ; U. BERLIÈRE, « Abbaye de Saint-Laurent à Liège », *Monasticon*, *op. cit.*, vol. 2, 1928, p. 51-52 ; *id.*, « Notes sur quelques écrivains de l'abbaye de Saint-Laurent de Liège », *Revue bénédictine*, 12, 1895, p. 487 ; P. HARSIN, « Les chroniqueurs de l'abbaye de Saint-Laurent au xv^e siècle », in R. LEJEUNE (dir.), *Saint-Laurent de Liège. Église, abbaye et hôpital militaire. Mille ans d'histoire*, Liège, Soledj, 1968, p. 96-97 ; A. MARCHANDISSE et S. VANDERPUTTEN, « Histoire et chroniques », art. cité, p. 116, 127 ; A. POTTHAST, *Repertorium*, *op. cit.*, vol. 6, p. 389 ; [http://www.narrative-sources.be] (J194).
17. À ce titre, il faut évoquer l'article de J. DUMOLYN, « *Le pover peuple estoit moult opprimé*. Elite discourses on "the people" in the Burgundian Netherlands (14th to 15th Centuries) », *French History*, 23, 2009, p. 171-192, qui répertorie ces stéréotypes dans les chroniques curiales bourguignonnes. Que l'on nous permette également de citer J. DUMONT, *Lilia florent : L'imaginaire politique et social à la cour de France durant les premières Guerres d'Italie (1494-1525)*, Paris, Champion, 2013, principalement les p. 211-232 qui ciblent des stéréotypes similaires à la cour de France entre la fin du xv^e et le début du xvi^e siècle.
18. JEAN PEECKS, *Chronicon*, *op. cit.*, p. 60-61. L'image est présente chez d'autres : HENRI DE MERICA, *De cladibus Leodiensium*, *op. cit.*, p. 303 ; THIERRY PAUWELS, *De rebus actis*, *op. cit.*, p. 231 ; PIETER IMPENS, *Chronique*, *op. cit.*, p. 438.
19. HENRI DE MERICA, *De cladibus Leodiensium*, *op. cit.*, p. 300. La plupart des sources dépeignent de la sorte le sort des Liégeois : *Analecta leodiensia, seu collectio documentorum quorundam ad res Ludovici Borbonii et Joannis Hornaei temporibus gestas spectantium*, éd. P. F. X. de Ram, *Documents*, *op. cit.*, col. 1494-1495 ; *De expugnatione Leodiensi, excerpta ex commentariis Jacobi Piccolominei, cardinalis papiensis*, éd. P. F. X. de Ram, *Documents*, *op. cit.*, p. 371-382, p. 381-382 ; JEAN PEECKS, *Chronicon*, *op. cit.*, p. 61-62 ; PIETER IMPENS, *Chronique*, *op. cit.*, p. 438 et THIERRY PAUWELS, *De rebus actis*, *op. cit.*, p. 292.

massacrent tous ceux qu'ils trouvent dans les rues. Ils pénètrent dans les maisons et défenestrent les habitants qui s'écrasent sur le pavé²⁰. Deux images en particulier caractérisent la description de Pauwels, l'une renvoie au nombre considérable de cadavres et de mourants qui gisent dans les rues, et qui y resteront pendant plusieurs jours formant une masse de corps sanglants et putréfiés²¹, l'autre évoque les bruits qui règnent dans la cité, celui des gémissements et des hurlements des Liégeois qui s'entremêlent au vacarme de l'artillerie pour former une insupportable cacophonie²². Et à cette atmosphère insupportable, Philippe de Commynes ajoute le bruit des maisons qui s'effondrent sous l'effet des flammes et que l'on peut entendre à des lieux à la ronde :

« Mais c'estoit chose espouvantable d'ouyr la nuyt le bruit que faisoient les maisons qui tumboient et se reversoient en la ville, car aussi a plain le oyons nous de quatre lieues comme si nous eussions esté sur le lieu. Je ne sçay ou si le vent y servoit ou ce que nous estions logéz sur la riviere²³. »

Pendant, dans ces textes, il n'est jamais question d'un quelconque martyr du peuple liégeois. Au contraire, aussi terrible que soit leur sort, les Liégeois le méritent.

La cité et le pays de Liège

Le ton change sensiblement dès qu'il est question de la cité de Liège, laquelle, aux yeux des auteurs, est une victime et, pour ce faire, est personnifiée afin de pouvoir prendre la parole. C'est par le biais de cette personification que le discours se pare davantage de sacré, en particulier grâce à la multiplication des références bibliques, et commence à évoquer le martyr. Deux textes développent tout particulièrement la figure de la cité de Liège, celui d'Henri de Merica et l'anonyme *Epistola dedicatoria*.

Merica débute son récit de la prise de Liège par une évocation de la cité de Liège, elle-même, prise, pillée et rayée de la carte par Charles le Téméraire. Rappelant un passage du massacre des Innocents dans l'Évangile de Matthieu (« Une voix dans Rama s'est fait entendre, / Pleur et longue

20. *Ibid.*, p. 292.

21. Cadavres pourrissant et personnes agonisant dans les rues : « [...] et sic veluti foetida cadavera projiciebant eos semimortuos supra publicas plateas, et sic miserabiliter permanserunt longo tempore in plateis eo quod non erat qui sepeliret eos [...] ». THIERRY PAUWELS, *De rebus actis*, op. cit., p. 292. Jean de Looz insiste, lui, sur le nombre des noyés et des pendus (JEAN PEECKS, *Chronicon*, op. cit., p. 61).

22. Gémissements et hurlements : « *Ubique gemitus, ubique de civibus pavor, suspirium et ululatus et manuum compressiones. Nullius enim oratoris versalitis lingua valeret exprimere dictis quot dolores ibi et gemitus ac homicidia contigerunt, nam innumerabilis hominum multitudo utriusque sexus illo die interiiit ut dictum est* » THIERRY PAUWELS, *De rebus actis*, op. cit., p. 292. Un tableau semblable se trouve chez PIETER IMPENS, *Chronique*, op. cit., p. 296. Artillerie : « *Denique tani horridus sonitus et validus clangor bombardorum et tubarum continuus ibi fuit quod nullus alium potuit audire.* » THIERRY PAUWELS, *De rebus actis*, op. cit., p. 290-291.

23. PHILIPPE DE COMMYNES, *Mémoires*, op. cit., vol. 1, p. 157.

plainte : / C'est Rachel pleurant ses enfants ; », Mt 2, 18), l'auteur campe Liège éplorée se lamentant sur le sort de ses fils, les Liégeois, massacrés par les troupes du duc de Bourgogne²⁴. Le court passage instaure un double lien, le premier entre la cité et une mère biblique (Rachel), le second entre le massacre des Innocents et celui des Liégeois. Apparaît aussi une sorte double assimilation entre, d'une part, le sac de Liège et un martyr, et d'autre part, la cité de Liège et une cité martyre. Le processus se poursuit dans un autre chapitre où Merica présente une déploration dans laquelle il s'adresse à la cité de Liège²⁵. Celle-ci a bien entendu perdu son honneur, sa gloire et sa puissance (« Honor tuus mutatus est in ridiculum, gloria in obprobrium, potestas in nichilum »). Ceux qui dirigent les yeux vers elle ne voient plus une ville mais des étendues de solitude (« Jam qui ad te oculos dirigeret, videret plane non faciem civitatis, sed solitudinis effigiem [...] »). Toutefois, au-delà de la description pitoyable que livre l'auteur, il faut s'arrêter sur les références bibliques que contient cette partie du texte et qui tissent une toile sémiologique évoquant le martyr. Liège est comparée à un temple envahi par les brigands (« *speluncam latronum* », Jr 7, 11) dont les portes ont été brisées (« *porte tue destructe* », Lm 1, 4), références à la prise du Temple de Jérusalem par les Babyloniens dans Jérémie et le Livre des Lamentations²⁶. Cette dernière partie de l'Ancien Testament nourrit abondamment le texte de Merica qui consiste en un véritable pastiche biblique signifiant que l'invasion des troupes bourguignonnes est un châtiement de Dieu à l'instar de la prise du Temple et de la ville de Jérusalem :

« Le Seigneur a pris en dégoût son autel, / [et] En horreur son sanctuaire » (« *Reppulit altare suum, et maledixit sanctificationi sue* », Lm 2, 7) ; « elle [Jérusalem/Liège] a vu les païens / pénétrer dans son sanctuaire, / auxquels tu [Dieu] avais interdit / l'entrée de son assemblée » (« *Ingressa sunt gentes sanctuarium suum, de quibus preceperat, ne intrarent in ecclesiam suam spoliandi causa, sed orandi* », Lm 1, 10) ; « ses prêtres gémissent, / ses vierges se désolent. / Elle est dans l'amertume ! » (« *Sacerdotes tui gementes, virgines tue squalide et ipsi religiosi oppressi amaritudine.* », Lm 1, 4) ; « Yahvé a assouvi sa fureur / déversé l'ardeur de sa colère [sur toi] » (« *Complevit Dominus furorem suum effudit iram indignationis suae in te* », Lm 4, 11)²⁷.

Par ces renvois constants à l'Ancien Testament, Merica signifie que le sort de Liège est comparable à celui de Jérusalem, cité frappée par la colère à plusieurs reprises mais qui n'en demeure pas moins chérie et élue de Dieu.

24. HENRI DE MERICA, *De cladibus Leodiensium*, op. cit., p. 301.

25. « Lamentatio super excidio civitatis propter peccata inhabitantium. Capitulum xxxiii. », *ibid.*, p. 182-183.

26. *Ibid.*, p. 307.

27. *Ibid.*, p. 308. Le passage se poursuit avec d'autres références vétérotestamentaires rappelant la colère divine à l'encontre de Jérusalem : Dt 32, 42 ; Jb 30, 21 ; Is 40, 2 ; Is 51, 22 ; Ez 23, 34 ; Jr 25, 15 ; 2 M 9, 5 ; Ps 41 (40), 9 ; Lm 1, 12.

Il lui faut donc supporter les coups en silence tout comme Jérusalem le fit avant elle.

La complainte de la cité de Liège livre quant à elle une personnification plus évidente encore de la cité mosane. Liège y prend la parole et commente son infortune. Elle s'exclame que c'est par orgueil qu'elle a perdu son honneur et sa gloire, et que ce n'est que justice si désormais elle n'est plus qu'une servante :

Par toy [orgueil] je pers mon honneur, mon renom,
 Plus ne seray Liège la renommée,
 Muer me fault doersnavant mon nom,
 Liège j'estoie, serve seray nommée.
 Car de la fin la chose est dénommée,
 Quant l'ouvrage est acomplit et parfait :
 Justice veult qu'on pleure son meffait²⁸.

Mais le plus intéressant, ici, ne réside bien sûr pas dans une autre itération de cette condamnation unanime de l'orgueil liégeois. Dans ce texte, Liège est décrite comme une cité bénie puis condamnée par Dieu, tout comme Jérusalem. Elle apparaît comme « un paradis terrestre » où « Se Dieux vouloit en sa divinité / Terre habiter, il ne porroit mieulx estre²⁹ ». Elle est semblable à Job qui abandonné de Dieu n'a cessé de croire (« S'en gré prenons, Dieu nous regardera, / Comme il fist Job, qui prist en pacience »)³⁰. Enfin, et surtout, l'auteur évoque les « vieilles plaies » qui « estoient bien sanées / Que j'avoie eu l'an mil IIII^c et huit³¹ » (référence à la bataille d'Othée le 23 septembre 1408 au cours de laquelle la cité fut battue par le grand-père de Charles, Jean sans Peur)³² et qu'elle a rouvertes. Un autre auteur, Henri de Merica, évoque d'ailleurs une plaie liégeoise semblable (« *plaga* ») qu'il compare à celle qui terrassa Antiochos Épiphane (2 M 9, 5) ou à cette autre dans la prière du malade dans le Livre des Psaumes (Ps 41 (40), 9)³³. Dans ce contexte saturé de références bibliques, comment ne pas associer ces « plaies » liégeoises aux attributs de certains martyres, voire au Christ lui-même ?

Cité aimée et bénie de Dieu, Liège apparaît tant chez Merica que dans *La complainte de la cité de Liège* – et de manière plus incidente dans

28. *Sensieult la complainte de la cité de Liège, Analecta leodiensia, op. cit.*, p. 326, v. 22-28.

29. *Ibid.*, p. 330, v. 163-165. L'idée d'une cite de Liège bénie de Dieu et donc riche en biens terrestres (blés, minéraux, eaux claires et poissonneuses, etc.) est présente également dans *Conditions inchytae civitatis Leodiensis*, éd. P. F. X. de Ram, *Documents, op. cit.*, p. 354, v. 1-7, l'un de ces nombreux textes anonymes commentant la prise de Liège; JEAN DE HAYNIN, *Mémoires, op. cit.*, p. 88.

30. *Sensieult la complainte de la cité de Liège, op. cit.*, p. 334, v. 274-275.

31. *Ibid.*, p. 329, v. 130-132.

32. Sur Othée, et outre les ouvrages de référence sur l'histoire liégeoise cités à la note 2, voir en particulier C. GAIER, *Grandes batailles de l'Histoire liégeoise, op. cit.*, p. 133-149; Y. CHARLIER, « La bataille d'Othée et sa place dans l'histoire de la principauté de Liège », *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, 97, 1985, p. 138-278.

33. HENRI DE MERICA, *De cladibus Leodiensium, op. cit.*, p. 308.

beaucoup d'autres sources³⁴ – comme une seconde Jérusalem qui a reçu de Dieu un châtement pour son orgueil, mais comme tout martyr et à l'instar de la Ville, Liège se doit d'endurer et de panser ses plaies avec humilité.

L'allusion à Jérusalem, à l'élection de la cité de Liège, voire à sa sainteté, permettent d'introduire le troisième personnage liégeois présent dans nos textes, celui qui, plus que tout autre, sert de cadre au discours sur le martyr, nous voulons parler de l'Église de Liège.

L'Église de Liège

L'Église de Liège incarne le dernier personnage de nos sources. Centre d'une principauté épiscopale, constellée de monastères, de collégiales et se construisant autour de l'une des plus grandes cathédrales d'Occident, Liège fonde une grande partie de son identité politique sur son Église. Le prince-évêque incarne un pouvoir mêlant les dimensions spirituelles et temporelles, tandis que le très riche chapitre cathédral de Notre-Dame et Saint-Lambert prend la forme d'une assemblée délibérative qui assume une part importante du gouvernement de la principauté³⁵. Tous ces éléments font qu'au xv^e siècle – et encore au cours de la période moderne comme en témoigne cette gravure frontispice du xvii^e siècle due à l'artiste liégeois Michel Natalis (voir annexe, fig. 2)³⁶ – l'Église de Liège est réputée fille aînée de l'Église; elle confère sa sainteté à la cité qui devient *Legia sancta*³⁷.

Dans cette perspective, le sac de Liège porte atteinte à cette dimension sacrée propre à l'Église de Liège. Les « crimes » commis à son encontre sont unanimement décriés dans les chroniques relatant les événements – il est vrai que la plupart de leurs auteurs sont des ecclésiastiques. Deux chroniqueurs sont particulièrement représentatifs de ce discours : Jean Peecks, dit Jean de Looz, abbé de Saint-Laurent de Liège, et Adrien d'Ouden-

34. JEAN PEECKS, *Chronicon*, *op. cit.*, p. 61, compare le sac de Liège à la prise de Jérusalem (70 PCN) par Titus sous le règne de l'empereur Vespasien. Le poète italien ANGELO SABINO (actif entre 1460-1470) compose, à la demande du légat Onofrio de Santa Croce, un *De expugnatione Leodiensi*, *op. cit.*, p. 381-382 (sur l'attribution du texte, voir E. BACHA, « Deux écrits de Mathieu Herbenus sur la destruction de Liège par Charles-le-Téméraire », *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, 75, 1907, p. 385-390; J. IJSEWIJN, « The coming of humanism to the Low Countries », in H. A. OBERMAN et T. BRADY [dir.], *Itinerarium Italicum. The Profile of the Italian Renaissance in the Mirror of its European Transformations. Dedicated to Paul Oskar Kristeller on the Occasion of his 70th Birthday*, Leyde, Brill, 1975, p. 201), dans lequel, paraphrasant l'un des Psaumes (Ps 79 [78], 1-3), il établit un lien entre Liège et Jérusalem.

35. J.-L. KUPPER et P. CARRÉ, « Évêque et prince au Moyen Âge » et A. WILKIN, « Chapitre cathédral de Saint-Lambert », in S. DUBOIS, B. DUMOULIN et J.-L. KUPPER (dir.), *Les institutions publiques de la principauté de Liège (980-1794)*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2012, p. 121-141 et p. 184-221.

36. Gravure de Michel Natalis, tirée de BARTHÉLEMY FISEN, *Sancta Legia Romanae Ecclesiae Filia*, Jean Tournay, Liège, 1462 (non paginée).

37. C'est ce qu'indique l'une des nombreuses pièces anonymes issue d'un manuscrit liégeois et éditée sous le titre de *Conditiones inclytæ civitatis Leodiensis*, éd. P. F. X. de Ram, *Documents*, *op. cit.*, p. 354, v. 1.

bosch (ca 1425-ca 1482)³⁸, chantre et bibliothécaire du même monastère, aumônier de Guy de Brimeu durant son séjour à Liège.

La chronique de Jean de Looz commence par évoquer la disparition du droit d'asile : laïcs comme ecclésiastiques ne sont plus à l'abri dans les églises qui toutes sont profanées. Les reliques sont souillées par les mains des voleurs, de même que les hosties dans leurs ciboires. La plupart des églises des villes et des campagnes de la principauté subissent le même sort, voire sont réduites en cendre par l'artillerie ou par le feu³⁹. Jean de Looz fait progresser son récit jusqu'à un apex qui correspond à l'entrée des pillards dans la cathédrale Notre-Dame et Saint-Lambert. Le duc de Bourgogne leur aurait en effet ordonné de s'emparer des reliques de saint Lambert pour les transférer à Maastricht. Arrivés dans l'édifice, les Bourguignons s'apprêtent à s'emparer des reliques quand Dieu les en empêche et les force à se prosterner devant saint Lambert. Lorsque le duc de Bourgogne apprend ce que Jean de Looz qualifie de miracle, il décide d'abandonner l'idée du transfert vers Maastricht (« *Quo audito dux miraculo sententiam de transferendis ecclesiis in melius commutavit.* »). L'Église de Liège sauve, la réconciliation intervient rapidement, aux dires de l'auteur, entre le duc, l'évêque et la cité⁴⁰. Certains Bourguignons regrettent d'ailleurs leurs gestes puisqu'ils multiplient, au fil des ans, les actes de contrition, tels Charles le Téméraire qui offre, en février 1471, à la cathédrale de Liège, plusieurs présents dont le fameux reliquaire dit « du Téméraire » (voir annexe, fig. 1), ou encore Gui de Brimeu qui, à deux reprises (7 juillet 1469, 3 mars 1472), se déplace jusqu'à Liège pour vénérer saint Lambert⁴¹. À l'inverse, les bourreaux impénitents sont châtiés : Frédéric de Wittem († 1503), le chef des incendiaires, voit son château de Dalhem assiégé par le duc de Juliers⁴², tandis que le commissaire envoyé par Charles pour lever l'impôt sur les églises liégeoises

38. Sur Adrien d'Oudenbosch, voir S. BALAU, *Les sources*, op. cit., p. 619-627; P. HARSIN, « Les chroniqueurs de l'abbaye de Saint-Laurent au xv^e siècle », art. cité, p. 95-96; N. MAZEURE, « Adrian of Oudenbosch », in G. DUNPHY (dir.), *The Encyclopedia*, op. cit., p. 15-16; A. POTTHAST, *Repertorium*, op. cit., vol. 1, p. 129-130; A. MARCHANDISSE et S. VANDERPUTTEN, « Histoire et chroniques », art. cité, p. 127; H. SILVESTRE, « Les autographes d'Adrien d'Oudenbosch et la date de la mort de Rupert de Deutz », *Scriptorium*, 18, 1964, p. 274-277; T. TOUSSAINT, « Adrien d'Oudenbosch : un chroniqueur liégeois du quinzième siècle », *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, 108, 1996, p. 23-73 ; [<http://www.narrative-sources.be>] (A020).

39. « *Nam sacerdotes et clerici fere indifferenter ut laici captivi tenebantur, sanctorum templa profanabantur, altaria spoliabantur, sacra loca ubi sanctorum reliquiae conditae erant, violenter latrunculi ingressi quidquid diripientium manibus patuit, absque respectu asportare curabant, sed nec venerabilis sacramenti cibariis parcebant, immo plerumque ipso venerabili sacramento irreverenter projecto ipsas capsas in massam conflatas sibi in profanos usus convertebant. In multis etiam ecclesiis civitatis atque etiam in aliis oppidis et villulis, campanae ex turribus eripiebantur ad usum tormentorum seu bombardorum conficiendorum, crudelem sententiam sortientes. Multa oratoria, capellae et ecclesiae in Hasbania et diversis locis patriae fuerunt combustae.* » JEAN PEECKS, *Chronicon*, op. cit., p. 61.

40. *Ibid.*, p. 62. Sur Wittem et outre la bibliographie sur le sac de Liège citée *supra*, voir W. PARAVICINI, *Guy de Brimeu*, op. cit., p. 254-255, n. 35.

41. *Ibid.*, p. 63-64, 66, 68.

42. *Ibid.*, p. 64.

et qui outrepassa ses fonctions⁴³, se comportant en prédateur des biens ecclésiastiques (« *Hic violentus praedator* ») sera finalement jugé et décapité à Maastricht (« *apud Trajectura fuit decapitatus*⁴⁴ »).

Le texte d'Adrien d'Oudenbosch adopte quant à lui une perspective assez différente. À la différence de Jean de Looz, Oudenbosch écrit son texte au moment du sac de Liège. Sa chronique s'en trouve donc bien plus investie par les détails et les anecdotes, tout particulièrement ceux en rapport avec le pillage des églises liégeoises. L'auteur commence par relater le sort du couvent des frères mineurs en Hors-Château. Vingt-deux fidèles en prière y sont massacrés tandis que les soldats ducaux dérobent le calice des mains de l'officiant. Dans la collégiale Saint-Pierre, le prêtre est attaqué alors qu'il célèbre l'eucharistie : on lui vole sa bourse. Au couvent des dominicains, dans le quartier de l'Île, onze fidèles sont tués et beaucoup d'autres blessés. À la collégiale Saint-Denis, tant sous la tour que dans la chapelle, plusieurs sont également mis à mort. Toutes les églises de Liège sont concernées – sauf saint Lambert que protège le Téméraire – et partout les pillards s'en prennent au sacrement de l'Eucharistie en dérobant le vin et les hosties. Ils s'emparent des saintes huiles et profanent les tombes à la recherche d'argent. Les autels, les calices et les ornements sont dérobés ; les chanoines et chapelains sont gardés en otage dans l'espoir d'une rançon tandis que leurs maisons sont pillées⁴⁵. Enfin, le jour de la Saint Hubert, moment symbolique car Hubert est le second saint liégeois et est considéré

43. S'agit-il de Benoît de Pardieu, désigné Receveur de la Recette extraordinaire des pays de Liège, Looz et Bouillon le 10 mai 1472 et qui sera exécuté à Maastricht le 8 octobre 1477? Voir J. BARTIER, « Les agents de Charles le Téméraire dans la principauté de Liège », *Liège et Bourgogne, op. cit.*, p. 157-164.

44. *Ibid.*, p. 66-67.

45. « *In ecclesia tamen Minorum xxxi. occisi fuerunt, qui jacebant ad genua audiens missam. Et cum presbyter percepisset sacramentum, raptus est calix e manibus ejus. In S. Petro cum presbyter, dicto Agnus Dei, teneret corpus in manibus, unus abscondit corrigiam ejus, et immissa manu ante pectus sacerdotis, tulit bursam ejus. Ad Praedicatorum xi. fuerunt occisi in ecclesia, et multi vulnerati. In S. Dionysio sub turri, et in capella, et similiter in aliis fuerunt aliqui occisi. [...]. In eadem Dominica, quae erat prima de prophetis [...]. Proh dolor! tantum homicidae pro majori parte fugerunt, et cives ac simplices trucidati sunt, et capti, et abducti. [...]. Quae fama dum divulgata esset, statim omnia quae in ecclesiis Leodiensibus fuerunt, rapta sunt et depraedata. Et si invenerunt ciboria sacramenti Eucharistiae, detulerunt ad presbyterum, ut sumeret sacramentum, et tulerunt, vel excusserunt hostias super altare. Similiter oleum sacrum effuderunt super altaria. Insuper sepulchra altarium fregerunt, ad videndum an pecuniae intus fuissent absconditae. Dominus dux personaliter fuit in ecclesia S. Lamberti, et evaginato gladio vix potuit cohibere, ne frangerent sacristiam. Multa etiam altaria in ecclesia Leodiensi fuerunt cassata, et calices, et omnia ornamenta altarium ablata; omnesque canocini et capellani captivi tenebantur infra domos eorum, nec permittebantur exire quoquam, donec adducerentur », ADRIEN D'OUDENBOSCH, *Chronique*, éd. C. de Borman et D. Cormaux, Liège, 1902, p. 216-218. Des discours semblables se trouvent chez les autres auteurs du corpus, quoique moins circonstanciés : ANGE DE VITERBE, *De Excidio civitatis Leodiensis libri sex*, In *Analecta leodiensia, seu collectio documentorum quorundam ad res Ludovici Borbonii et Joannis Hornaei temporibus gestas spectantium*, éd. P. F. X. de Ram, *Documents, op. cit.*, p. 258-259 ; PHILIPPE DE COMMynes, *Mémoires, op. cit.*, vol. 1, p. 153 ; PIETER IMPENS, *Chronique, op. cit.*, p. 439 ; HENRI DE MÉRICA, *De cladibus Leodiensium, op. cit.*, p. 304-305 ; THIERRY PAUWELS, *De rebus actis, op. cit.*, p. 291. Même le légat Onofrio, d'habitude très prudent à l'égard de chaque partie, mentionne ces faits dans son mémoire sur le sac de Liège : ONUFRIO DE SANTA CROCE, *Mémoire sur les affaires de Liège (1468)*, éd. S. Bormans, Bruxelles, Hayez, 1885, p. 175.*

comme le fondateur de la cité (« In die S. Huberti, qui primo fundavit civitatem Leodiensem »), Charles le Téméraire décide de la destruction de la ville par le feu (« Eodem die incoeperunt incendere civitatem [...] ») et de la ruine de son Église : tous les trésors, hormis ceux de Notre-Dame et Saint-Lambert, avaient déjà été envoyés vers Maastricht (« Omnia etiam jocalia ecclesiae Leodiensis, fuerunt porta ad Trajectum [...]. De feretro S. Lamberti fermo fuit; sed tamen remansit. »), les ecclésiastiques (« omnes regulares, et saeculares, et mendicantes »), à l'exception de quelques chartreux et moines de Saint-Laurent, sont également emmenés, ce qui aux yeux d'Oudenbosch achève la ruine de l'Église de Liège⁴⁶.

« À quoi ne pousses-tu pas le cœur des mortels, exécration soif de l'or ? » (« *Quid non cogis mortalia pectora, / Auri sacra fames?* » *Énéide* 3, 56)⁴⁷, s'exclame Henri de Merica, comparant les troupes du Téméraire à celles des Goths d'Alaric qui pillèrent Rome en 410. Or, là, les Goths préservèrent les temples du Christ, ce que ne firent pas les Bourguignons (« *Tunc, etsi non nunc, sanctorum Christi basilicae ad se confugientes servabant immunes; illuc usque cruentus seviebat inimicus; ibi accipiebat limitem trucidatoris furor*⁴⁸ »). Et s'ils ne donnent pas à leurs récits le ton de celui de Jean de Looz ou le foisonnement de détails d'Oudenbosch, la plupart des chroniqueurs qualifient ces événements de sacrilèges⁴⁹, ou de profanations⁵⁰, en particulier lorsqu'il s'agit d'évoquer les viols des femmes, des vierges, des béguines et des moniales, ce qui permet d'établir un parallèle entre le sort de ces femmes et celui de l'Église de Liège, autre figure féminine violentée⁵¹.

Cette accumulation de détails sur le pillage des églises, les atteintes portées aux ecclésiastiques, en particulier aux religieuses, et surtout la perturbation du sacrement de l'Eucharistie et la profanation des reliques achèvent de présenter l'Église de Liège et la communauté politique liégeoise comme une martyre, les Bourguignons et leur duc jouant à la fois le rôle de sacrilèges et de bras armés de Dieu.

46. ADRIEN D'OUDEBOSCH, *Chronique*, op. cit., p. 219-220.

47. HENRI DE MERICA, *De cladibus Leodiensium*, op. cit., p. 305.

48. *Ibid.*, p. 302.

49. Un chapitre entier de la chronique d'Henri de Merica porte ce titre : « De immanibus sacrilegiis hostium. Capitulum xxxii. » (HENRI DE MERICA, *De cladibus Leodiensium*, op. cit., p. 304-307). On trouve également l'expression chez PIETER IMPENS, *Chronique*, op. cit., p. 439 : « *sacrilegis manibus* » ; « *insultibus sacrilegorum* ».

50. « *sanctorum templa profanabantur* », « *in profanos usus* » *ibid.*, p. 439 ; « *victam prophanam civitatem* » THIERRY PAUWELS, *De rebus actis*, op. cit., p. 291.

51. ANGE DE VITERBE, *De Excidio civitatis*, p. 258 ; PIETER IMPENS, *Chronique*, op. cit., p. 439 ; HENRI DE MERICA, *De cladibus Leodiensium*, op. cit., p. 303 ; THIERRY PAUWELS, *De rebus actis*, op. cit., p. 291.

Conclusion

Il apparaît ainsi que le sens donné aux discours sur le sac de Liège change en fonction des acteurs mis en scène (les Liégeois, la cité ou l'Église de Liège). Les Liégeois subissent de graves offenses mais celles-ci ne sont que de justes corrections en réponse à leur orgueil et leur versatilité. Les choses changent quelque peu lorsqu'il est question de la cité de Liège. Là, le langage du martyr commence à poindre car, même si l'orgueil liégeois est toujours pointé du doigt, la comparaison récurrente entre Liège et Jérusalem masque en grande partie ce reproche. Devenue une nouvelle Jérusalem, Liège reçoit un châtement divin qu'elle doit supporter dans l'humilité car elle demeure bénie de Dieu qui la comblera à nouveau de ses bienfaits. Le troisième personnage, enfin, l'Église de Liège, précise ce vocabulaire du martyr par le biais des sacrilèges et des profanations commis à l'encontre de la *Sancta Legia*. Les descriptions d'églises pillées et de religieux spoliés et violentés abondent. Mais – et Jean de Looz est le seul à dire les choses aussi clairement – un miracle finit par se produire : Dieu, par l'entremise de saint Lambert, interdit aux Bourguignons de dérober les reliques du saint dans la cathédrale, moment qui met un terme au martyr de l'Église de Liège.

Ainsi, si le terme de martyr n'est jamais employé, plusieurs champs lexicaux y renvoient assez clairement (celui de la sainteté et du sacrilège, celui en rapport avec Jérusalem, celui des plaies également). Il importe désormais de chercher à savoir pourquoi un tel imaginaire est mobilisé.

L'indignation face à la violence déployée à Liège est réelle et suscite l'effroi parmi les populations. Les Gantois notamment font soumission au duc dans les semaines qui suivent (fin novembre 1468) lors d'une cérémonie d'humiliation symbolique parfaitement orchestrée⁵². Nous avons souligné au début de notre propos que le sac de Liège apparaît, pour Charles le Téméraire, comme un moyen de dire sa conception du pouvoir animée d'une grande verticalité, d'un sentiment profond de son rôle de prince-justicier, et pétrie d'une conception du Bien commun aristotélicien qui doit lui permettre d'entreprendre l'intégration de ses territoires⁵³. La destruction de Liège est un symbole ; elle doit susciter la peur et permettre à Charles de

52. M. BOONE, « La justice en spectacle. La justice urbaine en Flandre et la crise du pouvoir "bourguignon" (1477-1488) », *Revue historique*, 625, 2003/1, p. 43-65.

53. Sur la justice chez Charles le Téméraire, voir en premier lieu l'article de W. PARAVICINI, « Le parchemin de Montpellier, une image troublante du règne de Charles le Téméraire », *Journal des Savants*, 2010/2, p. 301-370, quant à la question du Bien commun sous le règne de Charles, il faut voir le classique A. J. VANDERJAGT, *Qui sa vertu anoblist. The Concepts of noblesse and chose publique in Burgundian Political Thought (Including Fifteenth Century French Translations of Giovanni Aurispa, Buonaccorso da Montemagno, and Diego de Valera)*, Groningue, Miélot, 1981, p. 45-76, complété par J. HAEMERS, *For the Common Good. State Power and Urban Revolts in the Reign of Mary of Burgundy (1477-1482)*, Turnhout, Brepols, 2009. De la sorte, Charles constitue réellement une rupture dans la pensée et la pratique politique, comme le démontre É. LECUPPRE-DESJARDIN, *Le royaume inachevé des ducs de Bourgogne (XIV^e-XV^e siècles)*, Paris, Belin, 2016 (particulièrement le chap. 7 : *La « Burgondisation » ou le fantasme de la nation bourguignonne*, p. 313-344).

réaliser un « programme » politique. Elle révèle également, nous le disions plus haut, un grand pragmatisme politique, qui ne s'embarrasse pas des conséquences humaines, un pragmatisme qu'Adrien d'Oudenbosch a bien saisi lorsqu'il relate une anecdote familiale rapportée par le roi Louis XI au Téméraire pour lui indiquer ce qu'il convient de faire de Liège. Au temps de son père Charles VII, des corbeaux avaient fait leur nid dans un arbre non loin de la chambre royale. Les croassements des oiseaux empêchaient le roi de dormir. Celui-ci décida alors de détruire le nid. Or, la saison suivante, les corbeaux revinrent et bâtirent un nouveau nid. Charles employa les grands moyens : il fit couper l'arbre et dès lors il put dormir tranquillement⁵⁴...

À la lumière de ces éléments, nous pourrions avancer que le martyre de la communauté politique liégeoise s'apparenterait à un discours politique concurrent à celui du duc de Bourgogne ; il viserait à dire les événements selon une autre logique politique. D'autres discours de « résistance » existent à la même époque, comme celui des Flamands qui utilisent la notion de Bien Commun à leur avantage⁵⁵, mais le discours du martyre a ceci de particulier que, face au discours bourguignon fait de rapports à l'institutionnel, à la justice et au Bien commun⁵⁶, il oppose une interprétation faisant la part belle au sacré, à la sainteté et au sacrilège. Tout ceci permet de jeter l'opprobre sur les actions duciales sans pour autant se placer du côté des autorités urbaines liégeoises. En ce sens, les principales sources de notre corpus (Impens, Merica, Looz et Oudenbosch), sources écrites par des ecclésiastiques, représentent parfaitement les intérêts d'un groupe social, dont la primauté sur la principauté de Liège a été mise à mal tant par les Liégeois que par Charles le Téméraire. Le « martyre » de la cité et de l'Église de Liège qu'ils construisent leur permet d'insister sur la primauté et l'inviolabilité de leur ordre, et sur la renaissance de la cité grâce à son Église.

54. « *Et cum dux requisivisset ab eo quid faceret de Leodio, rex respondit per parabolam, quod pater suus habuit altam arborem, juxta domum suam, in cujus ramis corvi construxerunt sibi nidum, sed quia molesti erant, fecit nidum semel et secundo deponi. Quo non obstante, anno revoluto, corvi reduentes reincoeperunt iterum nidificare. Pater, ait, meus pertaesus, jussit arborem radicitus evelli, et sic in pace dormivit. Istius parabolae sensum rex deinceps secutus, omnes villas et castra, de quibus inter ipsum et ducem fuerat controversia, postea fecit incendi et destrui [...]*. » ADRIEN D'OUDEBOSCH, *Chronique*, op. cit., p. 218-219.

55. Voir sur ce sujet, J. DUMOLYN et J. HAEMERS, « Political poems and subversive songs. The circulation of "public poetry" in the late medieval Low Countries », *Journal of Dutch Literature*, 5/1, 2014, [<http://www.journalofdutchliterature.org/index.php/jdl/article/view/1/1>] (consulté le 4 mai 2017).

56. Nous renvoyons pour ce faire aux justifications données par JEAN DE HAYNIN, *Mémoires*, op. cit., p. 88-90.

ANNEXE



FIG. 1. – Reliquaire « du Téméraire ». 1471, Trésor de la cathédrale de Liège.



FIG. 2. – L'Église de Liège.
Gravure de Michel Natalis, in Barthélemy FISEN, *Sancta Legia Romanae Ecclesiae Filia*,
Liège, Jean Tournay, 1462.